

N° 62

# SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1975-1976

Annexe au procès-verbal de la séance du 20 novembre 1975.

## RAPPORT GÉNÉRAL

FAIT

au nom de la Commission des Finances, du Contrôle budgétaire et  
des Comptes économiques de la Nation (1), sur le projet de  
loi de finances pour 1976, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE,

Par M. René MONORY,  
Sénateur,  
*Rapporteur général.*

TOME III

LES MOYENS DES SERVICES ET LES DISPOSITIONS SPECIALES  
(Deuxième partie de la loi de finances.)

ANNEXE N° 42

Défense.

DEPENSES ORDINAIRES

*Rapporteur spécial* : M. Modeste LEGOUEZ.

---

(1) Cette commission est composée de : MM. Edouard Bonnefous, président ; Geoffroy de Montalembert, Max Monichon, Jacques Descours Desacres, Henri Tournan, vice-présidents ; Yves Durand, Roger Gaudon, Joseph Raybaud, Modeste Legouez, secrétaires ; René Monory, rapporteur général ; Auguste Amic, Maurice Blin, Roland Boscary-Monsservin, Jacques Boyer-Andrivet, Pierre Brousse, René Chazelle, Bernard Chochoy, Jean Cluzel, Yvon Coudé du Foresto, Marcel Fortier, André Fosset, Gustave Héon, Paul Jargot, Michel Kistler, Robert Lacoste, Fernand Lefort, Georges Lombard, Josy-Auguste Moynet, Mlle Odette Pagani, M. Pierre Prost, Mlle Irma Rapuzzi, MM. Paul Ribeyre, Edmond Sauvageot, François Schleiter, Robert Schmitt, Maurice Schumann.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (5<sup>e</sup> législ.) : 1880 et annexes, 1916 (tomes I à III et annexes 49 et 50),  
1919 (tomes II, IV, V, VI et VII) et in-8° 360.

Sénat : 61 (1975-1976).

---

Loi de finances. — Défense.

## SOMMAIRE

	Pages.
<b>PREMIERE PARTIE. — Présentation du titre III et synthèse des principales observations</b> .....	5
<b>CHAPITRE PREMIER. — Présentation du titre III</b> .....	5
<b>CHAPITRE II. — Considérations générales</b> .....	8
A. — La condition militaire .....	8
B. — Les modalités d'exécution du service militaire .....	9
C. — L'activité des unités, formations et corps de troupe .....	9
D. — L'entretien des matériels .....	10
E. — Les effectifs de la Gendarmerie .....	10
<b>DEUXIEME PARTIE. — Analyse des crédits du titre III</b> .....	13
<b>CHAPITRE PREMIER. — Rémunérations et charges sociales</b> .....	13
1. — Les effectifs .....	14
2. — Les rémunérations .....	16
<b>CHAPITRE II. — Fonctionnement, entretien, subventions et dépenses diverses</b> .....	19
1. — Section commune .....	20
2. — Section Air .....	25
3. — Section Forces terrestres .....	27
4. — Section Marine .....	31
5. — Section Gendarmerie .....	36
<b>Conclusion</b> .....	38
<b>Dispositions spéciales</b> .....	39
<b>ANNEXE n° 1. — Evolution des effectifs militaires</b> .....	43
<b>ANNEXE n° 2. — Répartition des effectifs militaires</b> .....	44
<b>ANNEXE n° 3. — Comparaison des effectifs budgétaires et des effectifs réalisés</b> .....	45
<b>ANNEXE n° 4. — Evolution des effectifs civils</b> .....	47
<b>ANNEXE n° 5. — Effectifs civils rémunérés sur comptes de commerce et sur budget annexe</b> .....	48
<b>ANNEXE n° 6. — Crédits de la Section commune (quatrième, cinquième, sixième et septième parties)</b> .....	49

Mesdames, Messieurs,

Comme l'an dernier, nous avons reporté en annexe un certain nombre de tableaux chiffrés, et nous exposons en deux parties le résultat de notre examen :

Première partie. — Présentation du titre III et synthèse des principales observations ;

Deuxième partie. — Analyse des crédits par grandes masses et par sections.

## **PREMIERE PARTIE**

### **PRESENTATION DU TITRE III ET SYNTHÈSE DES PRINCIPALES OBSERVATIONS**

#### **CHAPITRE PREMIER**

##### **Présentation du titre III.**

Avec un volume de crédits de 29,05 milliards de francs dans un budget militaire global de 50 milliards de francs, le titre III augmentera encore d'importance relative en 1976, puisqu'il représentera 58 % de l'ensemble au lieu de 56,5 % en 1975.

Cette situation résulte de la volonté affirmée dans ce budget de donner la priorité, en 1976, aux actions tendant à améliorer la condition militaire. Les grandes lignes d'orientation qui ont servi de base à la préparation du titre III sont, en effet, les suivantes :

— consentir un nouvel effort important pour l'amélioration de la condition militaire et maintenir les mesures concernant les modalités d'exécution du service national (prêt à 210 F et voyages gratuits) ;

— en revanche, réévaluer les dépenses de fonctionnement sur la base d'une hausse moyenne des prix volontairement limitée à 7 %, et conserver en 1976 les réductions imposées en 1975 dans la consommation des carburants opérationnels et les dépenses de chauffage.

L'augmentation du titre III par rapport à 1975 atteint 17,4 %, alors que le titre V progresse seulement de 9,9 % et que le budget global de la Défense s'accroît de 14,2 %.

La répartition comparée des crédits de paiement du titre III  
entre les Sections en 1975 et en 1976 figure au tableau suivant :

SECTIONS	1975		1976		AUGMENTATION 1976/1975 (millions de francs).
	Crédits (millions de francs).	Pourcentage.	Crédits (millions de francs).	Pourcentage.	
Section commune.....	6 081,8	24,6	6 797,2	23,4	+ 715,4 (+ 11,8 %)
Section Air.....	4 379,4	17,7	5 063,2	17,4	+ 683,8 (+ 15,5 %)
Section Forces terrestres.....	7 239,4	29,3	8 852,6	30,5	+ 1 613,2 (+ 22,3 %)
Section Marine.....	3 514,3	14,2	4 125,6	14,2	+ 611,3 (+ 17,4 %)
Section Gendarmerie.....	3 519,5	14,2	4 209,6	14,5	+ 690,1 (+ 19,6 %)
Totaux.....	24 734,4	100	29 048,2	100	+ 4 313,8 (+ 17,4 %)

Les autorisations de programme du titre III, dont on sait qu'elles concernent uniquement l'entretien programmé des matériels majeurs, varient, en chiffres arrondis, de 5 à 10 % :

CHAPITRES D'ENTRETIEN des matériels.	1975	1976	DIFFERENCE
	(En millions de francs.)		
Section Air :			
Chapitre 34-31.....	831,6	878	+ 46,4 (+ 5,6 %)
Section Forces terrestres :			
Chapitre 34-31.....	633	670	+ 37 (+ 5,8 %)
Section Marine :			
Chapitre 34-31.....	737,2	782	+ 44,8
Chapitre 34-35.....	199,6	220	+ 20,4
	} 936,8	} 1 002	} + 65,2 (+ 10,2 %)
Totaux .....	2 401,4	2 550	+ 148,6 (+ 6,2 %)

En 1976, la nomenclature budgétaire connaît une modification, à vrai dire de pure forme, qui est inhérente à la suppression du

budget annexe des Poudres : en 1975, ce budget annexe n'était déjà plus qu'un budget de liquidation destiné à rémunérer le personnel de l'ancien Service des Poudres en attente d'affectation ou de départ à la retraite. L'effectif de ce personnel ayant déchu fortement, il a paru possible de décider la suppression du budget annexe à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1976 ; cette décision a conduit, d'une part, à faire disparaître le chapitre 36-32 (Contribution au budget annexe des Poudres) et, d'autre part, à créer le chapitre 34-33 intitulé « Opérations de liquidation consécutives à la réforme du Service des Poudres ».

Il est intéressant de regrouper les crédits par grandes rubriques, toutes sections confondues, et d'en connaître l'évolution par rapport à 1975. Le tableau ci-dessous nous fournit ces renseignements :

OBJET DES CREDITS	1975	1976	DIFFERENCES	
			En valeur.	En pourcentage.
Rémunérations et charges sociales..	16 364,4	19 891	+ 3 526,6	+ 21,5
Matériel et fonctionnement.....	7 644	8 353,4	+ 709,4	+ 9,3
Subventions .....	198	234,8	+ 36,8	+ 18,6
Dépenses diverses.....	528	569	+ 41	+ 7,8
<b>Totaux .....</b>	<b>24 734,4</b>	<b>29 048,2</b>	<b>+ 4 313,8</b>	<b>+ 17,4</b>

Ce tableau fait bien ressortir l'importance de l'effort financier consenti pour les dépenses de personnel, qui représenteront, en 1976, 68,5 % du titre III, au lieu de 66,2 en 1975 et 65,2 en 1974.

En contrepartie, les dépenses d'entretien des matériels et de fonctionnement des services ne représenteront plus que 28,8 % au lieu de 30,9 en 1975 et 31,8 en 1974.

## CHAPITRE II

### Considérations générales.

Les deux remarques qui terminent le chapitre précédent (progression des dépenses de rémunérations, contraction des dépenses d'entretien et de fonctionnement) vont dominer les considérations de synthèse que nous nous proposons de vous exposer dès maintenant, avant d'aborder l'analyse des crédits : aux problèmes qui avaient été évoqués l'an dernier, et qui continuent à retenir notre attention — la condition militaire, l'exécution du service militaire, les effectifs de la Gendarmerie — viennent s'ajouter pour 1976 deux autres préoccupations : l'entraînement des corps de troupe, unités et formations, et l'entretien des matériels.

#### A. — LA CONDITION MILITAIRE

La condition militaire, nous l'avons dit l'an dernier, tient pour l'essentiel à deux éléments : l'ambiance générale qui entoure l'Armée, et la situation matérielle faite aux militaires.

Nous insistions sur l'urgence de faire mieux comprendre à l'opinion publique la nécessité d'une armée forte et qui se sente à l'aise dans la Nation. Les interventions personnelles du Président de la République, l'action persévérante du Ministre de la Défense et de son Secrétaire d'Etat nous donnent à penser que l'importance du problème est désormais reconnue. Dans le domaine de l'information, nous avons pu apprécier, récemment, les qualités de la brochure « Français, voici votre Armée », qui va être distribuée aux jeunes appelés.

Sur le plan matériel, l'effort amorcé en 1975 se poursuivra en 1976 par la mise en vigueur des statuts particuliers qui vont être prochainement promulgués. Plus d'un milliard de francs sont consacrés au démarrage, en 1976, d'une réforme qui devrait aboutir à l'indispensable remise en ordre de la situation pécuniaire des officiers et des sous-officiers de carrière.

La situation des jeunes du contingent est surtout fonction des modalités d'exécution du service militaire, que nous abordons maintenant.

## B. — LES MODALITÉS D'EXÉCUTION DU SERVICE MILITAIRE

Nous parlerons ici du prêt, des voyages gratuits et de l'état des casernements.

Sur les deux premiers points, on connaît l'effort que le Gouvernement s'est décidé à faire — non pas dans le projet de budget de 1975 où le prêt était encore à 2,50 F — mais au début de l'année : le prêt est passé à 7 F par jour à compter du 1<sup>er</sup> avril 1975, et les appelés ont bénéficié, à partir de la même date, d'un voyage gratuit par mois.

Ces deux mesures, on peut le croire, ont été bien accueillies ; elles sont lourdes pour les finances de l'Etat, mais elles étaient nécessaires, et il faudra même veiller, à l'avenir, à l'action d'érosion que peut avoir la dérive des prix sur le relèvement du prêt.

Sur le troisième point, en revanche, l'optimisme n'est pas de mise : on ne constate aucune amélioration dans le volume des crédits destinés à l'entretien des casernements. Certes, le plan de soutien a prévu 400 millions de francs pour la rénovation et la construction de casernements pour l'Armée de Terre, l'Armée de l'Air et la Gendarmerie, et le projet de loi de finances pour 1976 comporte un article de loi qui crée un compte de commerce intitulé « Construction de casernements », mais rien de tout cela ne permettra d'améliorer l'entretien courant de nos bâtiments. C'est là une lacune dont on veut espérer qu'elle ne sera pas à l'origine de graves difficultés, mais il ne faut pas se dissimuler que le bon effet des mesures adoptées pour le prêt et les voyages gratuits peut être contrebattu, en temps de paix et avec l'aide de certains spécialistes de la contestation, par de mauvaises conditions de vie.

## C. — L'ACTIVITÉ DES UNITÉS, FORMATIONS ET CORPS DE TROUPE

Il nous faut aborder un autre secteur où la situation n'est pas satisfaisante et ne peut manquer de nous donner du souci : c'est celui des carburants opérationnels.

Les décisions de réduction prises en 1974, maintenues en 1975 et reconduites pour les évaluations de 1976, gênent considérablement l'instruction des appelés et l'entraînement des unités de combat.

Sans doute revient-il d'abord aux rapporteurs pour avis de notre Commission des Affaires étrangères, de la Défense et des Forces armées d'insister sur cet aspect des crédits militaires, mais on ne saurait ici passer sous silence le fait que chaque armée subira durement, chacune à sa manière, le contrecoup de ces limitations ; là encore, au moins indirectement, c'est le moral des militaires qui est en jeu, et il est indispensable que la situation soit redressée, si possible en 1976, dans une loi de finances rectificative, sinon et au plus tard dans le projet de budget de 1977 (1).

#### D. — L'ENTRETIEN DES MATÉRIELS

En ce domaine, il faut se souvenir que le plan de soutien voté le 13 septembre dernier a octroyé 290 millions de francs pour les trois Armées, ce qui a permis de redresser momentanément des situations préoccupantes. En revanche, le projet de budget pour 1976 n'accorde que des dotations modestes sur les chapitres concernés, et il faudra que chaque armée prenne de sévères mesures d'économie. Ces mesures iront sans doute jusqu'à réduire les programmes de rénovation d'engins blindés pour l'Armée de Terre, retirer prématurément du service un nombre croissant de bâtiments pour la Marine, procéder à des réductions importantes des plans de réparations d'aéronefs pour l'Armée de l'Air.

#### E. — LES EFFECTIFS DE LA GENDARMERIE

Dans le projet qui nous est présenté, les effectifs de la Gendarmerie augmentent de 1 505 unités, et atteignent au total le chiffre de 75 152. Cette augmentation, pour intéressante qu'elle soit, nous paraît, comme celle de 1975, bien modeste au regard des besoins.

Les tâches de la Gendarmerie, en effet, ne cessent de croître et, dans le même temps, un souci bien compréhensible d'alléger les contraintes très lourdes du service sur la durée du travail et d'humaniser les conditions de vie des gendarmes conduit à diminuer en fait les possibilités d'intervention des brigades.

---

(1) Notons que des crédits supplémentaires figurent au collectif de fin d'année, mais ils sont bien modestes (64,7 millions de francs pour l'ensemble du Ministère).

Nous sommes donc amenés, comme l'an dernier, à demander au Ministre d'accélérer la mise à niveau des effectifs de la Gendarmerie, et aussi de chercher à décharger les gendarmes d'un certain nombre de tâches annexes ; ainsi pourraient-ils plus aisément se consacrer à la lutte contre le climat actuel d'insécurité, mission pour laquelle ils apparaissent, en l'état actuel des choses, comme véritablement irremplaçables.

## DEUXIEME PARTIE

### ANALYSE DES CREDITS DU TITRE III

L'évolution du titre III sera analysée sous les deux rubriques suivantes :

— d'une part, les crédits de rémunérations et de charges sociales ;

— d'autre part, les crédits concernant toutes les autres activités du titre III (fonctionnement des services, entretien des matériels, subventions et dépenses diverses).

#### CHAPITRE PREMIER

##### Rémunérations et charges sociales.

En 1976, la répartition entre les cinq sections des crédits de rémunérations et de charges sociales, dont on a vu ci-dessus qu'elles représentaient 68,5 % du titre III, sera la suivante :

SECTIONS	1975	1976	DIFFERENCES	
	(En millions de francs.)		(En pourcentage.)	
Section commune .....	4 778,1	5 352,4	+ 574,3	+ 12
Section Air .....	2 418,9	2 952,6	+ 533,7	+ 22,1
Section Forces terrestres .....	4 425,9	5 764,6	+ 1 338,7	+ 30,2
Section Marine .....	1 814,6	2 286	+ 471,4	+ 26
Section Gendarmerie .....	2 926,9	3 535,4	+ 608,5	+ 20,1
Totaux .....	16 364,4	19 891	+ 3 526,6	+ 21,5

Des deux séries d'éléments qui ont servi à calculer ces dotations :

- l'une, les effectifs, a peu varié,
- tandis que l'autre, les traitements, salaires et indemnités, bénéficie d'une très forte progression.

### SECTION 1. — LES EFFECTIFS

Globalement, les effectifs civils et militaires gérés par les organismes du Ministère de la Défense et rémunérés sur crédits budgétaires ou sur comptes de commerce s'inscrivent, au budget de 1976, pour 720 701 unités, soit une progression de 2 039 postes dont 1 000 pour les militaires et 1 039 pour les civils.

#### a) *Les effectifs militaires.*

En annexe n° 1, on trouvera l'évolution des effectifs militaires :  
— rémunérés sur crédits budgétaires (tableau A ; total 1976 : 585 403) ;

— ou sur comptes de commerce et budget annexe (tableau B ; total 1976 : 2 215).

L'augmentation des effectifs militaires rémunérés sur crédits budgétaires (soit 998 postes) résulte principalement :

— d'une part, de la création de 1 505 postes supplémentaires pour la Gendarmerie (405 jeunes du contingent, dont 12 postes de sous-officiers, 388 hommes du rang et 5 volontaires féminines ; 1 100 postes d'active, dont 34 officiers et 1 066 sous-officiers) ;

— d'autre part, de réductions d'effectifs imposées aux trois Armées : l'Air (— 472), la Terre (— 27) et la Marine (— 42).

Les effectifs militaires rémunérés sur les comptes de commerce ou sur le budget annexe des Essences sont très stables : l'effectif du Service des Essences augmente de quatre unités, mais deux directions techniques perdent chacune une unité ; l'augmentation résiduelle est donc de deux.

Comme en 1975, la part moyenne du contingent (275 787) dans les effectifs militaires globaux sur crédits budgétaires (585 403) est de 47,1 %, mais la répartition est très différente selon les

armées (voir les détails en annexe n° 2) : le contingent représente 65,1 % à l'Armée de Terre, 38,1 % à l'Armée de l'Air et 24 % à la Marine ; ces chiffres sont, à très peu près, ceux de l'an dernier.

En revanche, à l'inverse de ce que l'on avait dû constater les années précédentes, les effectifs réalisés ne sont plus inférieurs aux effectifs moyens budgétaires ; pour le premier semestre, ils sont même supérieurs. Le tableau de l'annexe n° 3 (qui regroupe tous les effectifs militaires, sauf ceux du budget annexe des Essences) montre qu'il y a eu un excédent de 3 478 emplois sur cette période ; les jeunes du contingent sont en excédent (17 528 hommes du rang et 1 083 sous-officiers pendant la durée légale), tandis qu'on note encore des déficits sur les personnels d'active. La situation, cependant, a tendance à s'améliorer légèrement du côté des engagements.

#### b) *Les effectifs civils.*

Les effectifs civils rémunérés sur crédits budgétaires passent de 79 298 à 79 695, réalisant ainsi une progression de 397 emplois dont le détail est donné en annexe n° 4 ; on notera simplement ici que les personnels civils de l'Armée de l'Air augmentent de 331 unités, tandis que ceux du S. D. E. C. E. diminuent de 29.

Le personnel civil et ouvrier rémunéré sur les comptes de commerce et le budget annexe des essences augmente également, ainsi qu'on le constate sur l'annexe n° 5 : le total atteindra 53 388 en 1976 au lieu de 52 746 en 1975, soit une progression de 642 emplois.

Dans cette opération :

— la Direction technique des constructions navales reçoit 734 postes supplémentaires, dont 23 fonctionnaires, 75 contractuels et 636 ouvriers ;

— la Direction technique des armements terrestres aura 90 postes de fonctionnaire et 57 postes de contractuel en plus, mais 240 emplois d'ouvrier en moins ;

— le Service des Essences obtient trois ouvriers de plus, mais cède deux emplois de fonctionnaire.

L'augmentation du nombre global des ouvriers permettra de réaliser en 1976 la première tranche (1 250) d'un plan de quatre ans visant à intégrer 5 000 ouvriers temporaires au statut d'ouvrier réglementé. Une des revendications syndicales les plus tenaces reçoit ainsi une satisfaction, au moins partielle.

## SECTION 2. — LES RÉMUNÉRATIONS

En passant de 16 364,4 à 19 891 millions de francs, le volume global des rémunérations augmente de 21,5 %, c'est-à-dire plus que l'ensemble du titre III (17,4 %), mais un peu moins que l'an dernier, où cette rubrique avait réalisé une progression de 23 %.

Deux traits caractérisent l'augmentation de 1976, qui atteint en valeur absolue 3 526,6 millions de francs :

— d'une part, la concentration de ses points d'impact : alors que, l'an dernier, on avait relevé de multiples mesures catégorielles destinées à remédier, au moins partiellement, aux insuffisances constatées en de nombreux secteurs, on ne trouvera en 1976, autour de la mesure centrale relative à la condition militaire, qu'une liste assez courte de décisions concernant le personnel ;

— d'autre part, en 1976, les améliorations prévues pour l'ensemble des agents de la fonction publique et applicables au personnel civil et militaire de la Défense seront d'un volume un peu moins important que l'ensemble des mesures spécifiques destinées à améliorer la condition militaire, l'exécution du service national et le sort d'un certain nombre de catégories du personnel civil et ouvrier.

### a) *Mesures générales concernant la fonction publique.*

Ces mesures correspondent à la progression générale des rémunérations, salaires, indemnités et charges sociales ; elles représentent 1 278 millions de francs en mesures acquises et 487 millions de francs en provisions pour mesures nouvelles, soit au total 1 765 millions de francs.

### b) *Mesures propres aux diverses catégories de personnel du Ministère de la Défense.*

C'est ici que l'on trouve l'ensemble des mesures qui vont découler, en 1976, de l'application des statuts militaires, dont la promulgation par décrets va intervenir prochainement à la suite du vote de la loi récente modifiant la loi du 13 juillet 1972 sur le statut général des militaires. La provision globale prévue au projet de budget pour 1976 est de 1 080 millions de francs, dont 10 mil-

lions de francs en mesure acquise (reconduction de la provision déjà inscrite au budget de 1975) et inscription d'une mesure nouvelle de 1 070 millions de francs. Le total s'analyse ainsi :

	Millions de francs.
— pour les officiers .....	272,7
(Amélioration, en deux tranches, de l'échelonnement indiciaire des officiers du grade de sous-lieutenant au grade de colonel inclusivement ; amélioration progressive des pyramides de grades ; franchissement automatique des grades des officiers subalternes.)	
— pour les sous-officiers .....	807,3
(Amélioration de l'échelonnement indiciaire pour l'ensemble du personnel non officier ; création échelonnée du corps des majors.)	
Total .....	1 080

Une autre mesure générale s'inscrit pour 73,8 millions de francs : c'est la provision destinée à couvrir la revalorisation de l'indemnité pour charges militaires à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1976 en fonction des variations de l'indice net 450.

Signalons trois autres mesures catégorielles concernant le personnel militaire :

— 20 millions de francs pour l'amélioration de la pyramide des grades des officiers-mariniers (création de 600 emplois de seconds maîtres, maîtres et maîtres principaux, gagée partiellement par la suppression de 600 postes de matelots) ;

— 1,7 million de francs pour la création de primes destinées au personnel féminin du service de santé ;

— enfin, création de quatre emplois de colonels du cadre spécial de l'Armée de Terre (deux pour le service de santé et deux pour la délégation ministérielle pour l'armement) ; c'est la suite d'une mesure analogue prise dans le budget de 1975 en faveur du corps d'officiers d'administration.

Pour le personnel civil, la principale mesure nouvelle concerne la réforme du statut des techniciens d'études et de fabrications ; un crédit provisionnel de 13,9 millions de francs est inscrit en 1976 pour la mise en route de la réforme.

Signalons également :

— 4,5 millions de francs pour l'affiliation de 1 250 ouvriers temporaires au statut d'ouvriers réglementés ;

— 4,5 millions de francs pour l'amélioration de la situation des agents sur contrat ;

— 3,5 millions de francs pour diverses augmentations de primes et d'indemnités.

## CHAPITRE II

### Fonctionnement, entretien, subventions et dépenses diverses.

On sait que la nouvelle nomenclature, mise en œuvre en 1974, place en quatrième partie (fonctionnement des armes et des services) les dépenses d'entretien du personnel — alimentation, masses d'entretien, frais de déplacement — autrefois inscrites dans une deuxième partie qui a disparu.

Le présent chapitre traitera donc du fonctionnement des armes et des services (quatrième partie), de l'entretien immobilier (cinquième partie), des subventions de fonctionnement (sixième partie) et des « dépenses diverses » classées en septième partie du budget.

Sur cet ensemble budgétaire, les crédits ont évolué, section par section, de la façon suivante :

SECTIONS	1975	1976	DIFFERENCES	
	(En millions de francs.)		(En pourcentage.)	
Section commune .....	1 303,8	1 444,9	+ 141,1	+ 10,8
Section Air .....	1 960,5	2 110,6	+ 150,1	+ 7,7
Section Forces terrestres.....	2 813,5	3 088	+ 274,5	+ 9,8
Section Marine .....	1 699,6	1 839,5	+ 139,9	+ 8,2
Section Gendarmerie .....	592,6	674,2	+ 81,6	+ 13,8
Totaux .....	8 370	9 157,2	+ 787,2	+ 9,4

Les idées directrices qui ont guidé l'élaboration de cette partie du budget ont été, on le rappelle, les suivantes :

- adoption d'un taux de croissance moyen strictement limité pour les dépenses de fonctionnement et d'entretien ;
- en revanche, maintien des efforts consentis pour améliorer les conditions d'exécution du service militaire.

Nous allons voir maintenant, section par section, les modalités d'application de ces idées générales.

## 1. — SECTION COMMUNE

Cette section est la seule à utiliser les quatre parties étudiées dans le présent chapitre ; elle regroupe les crédits destinés au fonctionnement de l'administration centrale du Ministère, de la Délégation ministérielle pour l'armement, des divers Services communs et des organismes interarmées.

Le détail des crédits par chapitre figure en annexe n° 6.

### Paragraphe premier. — Quatrième partie. Fonctionnement des services et entretien du matériel.

#### 1° Administration centrale.

En passant de 26,2 à 30,5 millions de francs, le chapitre 34-02 augmente un peu moins que les années précédentes (16,4 % au lieu de 21,9 % en 1975 et 26,5 % en 1974), mais nettement plus que la moyenne des chapitres analogues de la Section commune (9,3 %) ; l'un des postes en nette croissance est le centre de traitement de l'information du Secrétariat général de l'administration.

#### 2° Délégation ministérielle pour l'armement.

Les deux chapitres intéressés connaissent en 1976 une croissance plus modeste qu'en 1975 ; voici leur évolution :

CHAPITRES	1975	1976	DIFFERENCE	
	(En millions de francs.)		(En pourcentage.)	
34-31. — Frais de déplacement.....	8,8	10	+ 1,2	+ 13,6
34-32. — Fonctionnement .....	128,2	135,6	+ 7,4	+ 5,8

L'augmentation des crédits est destinée à couvrir au moins partiellement les hausses attendues sur les frais de déplacement ou sur les dépenses de fonctionnement des directions fonctionnelles de la D. M. A.

Le chapitre 36-32 (contribution au budget annexe des Poudres) disparaît le 1<sup>er</sup> janvier 1976, en même temps que le budget annexe ;

le chapitre 34-33 le remplace avec l'intitulé suivant : Opérations de liquidation consécutives à la réforme du Service des Poudres. Comme son prédécesseur, le chapitre 34-33 est un chapitre « Mémoire », non doté de crédits budgétaires ; il recevra, après clôture des comptes de la gestion 1975, l'avoir total du fonds de réserve du budget annexe des Poudres.

### 3° Justice militaire.

Sur le chapitre 34-52, d'importance modeste, la progression des crédits, qui est exactement de 150 031 F en valeur absolue, représente, en pourcentage, un taux de croissance de 20,8 % qui correspond à l'incidence prévisible de la majoration des frais de justice, des frais de transport et des dépenses de fonctionnement courant.

### 4° Service de santé.

Les deux chapitres intéressés du Service de santé augmentent faiblement en 1976 :

CHAPITRES	1975	1976	DIFFERENCE	
	(En millions de francs.)		(En pourcentage.)	
34-61. — Frais de déplacement.....	6,7	7	+ 0,3	+ 4,5
34-62. — Fonctionnement et entretien .....	123,7	132	+ 8,3	+ 6,7

Sur le chapitre 34-61, les crédits supplémentaires sont destinés à couvrir les hauses attendues sur les frais de transport du personnel et des mobiliers.

L'augmentation constatée sur le chapitre 34-62 est le résultat :

— de l'octroi de crédits frais pour couvrir les hauses économiques ainsi que les dépenses d'habillement des élèves de l'école de santé de Bordeaux, lesquelles étaient supportées jusqu'ici par la Section Marine ;

— d'une réduction correspondant au fait qu'un certain nombre d'ouvriers temporaires rémunérés sur ce chapitre de fonctionnement vont être dorénavant affiliés au statut d'ouvriers réglementés et payés sur un chapitre de personnel.

5° *Service de documentation extérieure et de contre-espionnage.*

L'augmentation relativement très forte constatée sur le chapitre 34-72 (3,7 millions de francs soit 25,7 % de plus qu'en 1975) correspond, pour une part modeste, à la couverture des hausses économiques prévisibles (0,7 million de francs) et, pour une fraction plus importante, au développement de l'informatique du service (3 millions de francs).

6° *Missions et postes permanents à l'étranger.*

Sur les deux chapitres intéressés par ces activités (34-81 et 34-82), les augmentations (assez élevées en pourcentage : 25,4 % et 22 %, mais modestes en valeur absolue) correspondent à la couverture des hausses économiques enregistrées en France et à l'étranger dans le secteur des frais de déplacement et des dépenses de fonctionnement courant.

7° *Administration centrale et services communs.*

*Frais de déplacement.*

Le taux de croissance des frais de déplacement du personnel de l'administration centrale et des services communs du Ministère a été strictement calculé, puisqu'il est égal à 9,2 %.

8° *Sécurité militaire. — Entretien et fonctionnement.*

En 1976, le chapitre 34-92 bénéficiera d'une augmentation modeste en valeur absolue (1,4 million de francs), mais très forte en valeur relative, puisqu'elle est de l'ordre de 37 % ; il s'agit là d'un ajustement des crédits de carburants, de matériels, d'entretien des immeubles et de fonctionnement courant, pour tenir compte des besoins du service et des variations économiques.

9° *Service d'information et de relations publiques des armées.*

La progression est encore plus forte sur le chapitre 34-93 (+ 3,5 millions de francs et + 45,4 %) ; elle correspond non seulement à la couverture des hausses économiques sur les dépenses de fonctionnement du service, mais encore à la volonté de développer diverses actions destinées à mieux faire connaître les problèmes de défense dans le grand public et à favoriser les engagements dans l'armée.

Cette volonté correspond trop bien à ce que nous avons souhaité ici même l'an dernier pour que nous élevions la moindre critique à l'égard de cette progression. Dès cette année, d'ailleurs, le service a sorti une brochure très bien faite « Français, voici votre Armée », et il y aurait grand intérêt à la diffuser très largement.

#### 10° *Action sociale des armées.*

Après une forte poussée en 1975 (+ 31,9 %), la progression des crédits affectés au fonctionnement du service de l'action sociale des armées (chapitre 34-94) marque une pause en 1976 ; l'augmentation est simplement de 0,9 million de francs, soit 9,5 %, et correspond pour l'essentiel à une couverture strictement calculée des hausses économiques.

#### 11° *Organismes interarmées. — Entretien et fonctionnement.*

Le chapitre 34-95 passe de 13,4 millions de francs à 15,1, soit une augmentation de 1,7 million de francs (12,7 %) nécessitée par l'ajustement des crédits aux besoins des diverses parties prenantes (inspection technique de l'entraînement physique et des sports, bureau interarmées de codification des matériels, école d'application de l'énergie atomique, base de transit interarmées).

#### 12° *Direction des centres d'expérimentations nucléaires.*

Sur ce chapitre, qui est le plus important de la Section commune (quatrième partie), l'augmentation paraît forte en valeur absolue (les crédits passent de 205,9 millions de francs à 220,3 millions de francs), mais elle est faible en valeur relative : + 7 %. Elle traduit l'ajustement aux besoins des crédits destinés au soutien logistique du centre d'expérimentations nucléaires du Pacifique.

#### Paragraphe 2. — Cinquième partie. — Entretien des immeubles.

Pour les immeubles de l'administration centrale (chapitre 35-01), le taux de croissance (+ 7,5 %) correspond à des ajustements d'ordre économique strictement calculés.

Pour les logements domaniaux (chapitre 35-91), les crédits supplémentaires sont relativement élevés : + 9,4 millions de francs, soit une croissance de 47,2 % ; ils permettront de monter la dotation au niveau de la subvention qui est due à la Société de gestion

des immeubles des armées (S. O. G. I. M. A.), en application d'une convention signée le 1<sup>er</sup> février 1972, pour l'entretien des logements domaniaux.

Paragraphe 3. — Sixième partie. — Subventions.

Le tableau ci-dessous, extrait de l'annexe n° 6, montre l'évolution des crédits sur les trois chapitres concernés :

CHAPITRES	1975	1976	DIFFERENCE	
	(En millions de francs.)			(En pourcentage.)
36-31. — D. M. A. — Subventions à l'O. N. E. R. A. et à l'école polytechnique .....	137,5	154,6	+ 17,1	+ 12,4
36-91. — Participation aux dépenses de fonctionnement des organismes internationaux ....	53,7	72,5	+ 18,8	+ 35
36-92. — Participation aux frais de fonctionnement du groupe consultatif d'assistance militaire en France.....	1	1	»	»

Sur le chapitre 36-31, géré par la Délégation ministérielle pour l'armement, les crédits supplémentaires s'appliquent :

— à l'O. N. E. R. A. (Office national d'études et de recherches aérospatiales), pour 8,6 millions de francs ;

— à l'École polytechnique, pour 8,5 millions de francs.

Il s'agit dans les deux cas d'une mise à niveau des subventions de fonctionnement, rendue nécessaire par l'évolution des prix et des salaires.

La progression est beaucoup plus forte sur le chapitre 36-91 ; ce sont, ici, les dépenses de fonctionnement des organismes internationaux qui ont paru nécessiter cet effort.

En revanche, en 1976 comme en 1975, il a été décidé que la participation aux frais de fonctionnement du « groupe consultatif d'assistance militaire en France » sera maintenue à 1 million de francs.

Paragraphe 4. — Septième partie. — Dépenses diverses.

Après les rééquilibrages intervenus en 1975, les quatre chapitres de cette septième partie évoluent peu :

— le chapitre 37-31 (frais accessoires aux achats de matériels à l'étranger) reste identique à lui-même ;

— les trois autres chapitres bénéficient d'une croissance modeste correspondant :

- soit à des ajustements de crédits provisionnels ; c'est le cas des frais de contentieux et de règlement des dommages et accidents du travail (chapitre 37-91 : + 7,9 %) ;
- soit à des prévisions de hausses strictement évaluées : indemnité compensatrice versée à la S. N. C. F. (chapitre 37-94 : + 8,3 %) ; subventions diverses (chapitre 37-95 : + 6,4 %).

## 2. — SECTION AIR

En dehors des parties 1 et 3 consacrées aux rémunérations et aux charges sociales, l'Armée de l'Air n'utilise, au titre III, que la quatrième partie, qui rassemble les crédits de fonctionnement des services et d'entretien des matériels.

D'une année à l'autre, l'évolution est la suivante :

### TITRE III. — SECTION AIR. — Quatrième partie.

CHAPITRES	1975	1976	DIFFERENCE	
	(En millions de francs.)			(En pourcentage.)
<i>Crédits de paiement.</i>				
34-11. — Alimentation .....	189,9	213,3	+ 23,5	+ 12,4
34-12. — Fonctionnement des bases aériennes .....	281,8	310,9	+ 29,1	+ 10,3
34-13. — Dépenses centralisées de soutien .....	153,2	163,8	+ 10,6	+ 6,9
34-14. — Carburants et fluides .....	585,9	620	+ 34,1	+ 5,8
34-21. — Frais d'exploitation des services .....	51,2	65	+ 13,8	+ 27
34-31. — Entretien des matériels. — Programmes .....	663	700	+ 37	+ 5,6
34-32. — Constructions aéronautiques. — Frais de fonctionnement .....	35,5	37,5	+ 2	+ 5,6
Totaux .....	1 960,4	2 110,5	+ 150,1	+ 7,7
<i>Autorisations de programme.</i>				
34-31. — Entretien des matériels. — Programmes .....	831,6	878	+ 46,4	+ 5,6

L'évolution moyenne de cette série de chapitres est modeste et reste bien dans le cadre général des décisions de principe visant à contenir strictement les dépenses de fonctionnement et d'entretien.

En outre, l'amplitude des taux de croissance sera moins forte en 1976 qu'en 1975 ; elle ira de 5,6 à 27 %, au lieu de 4,5 à 58 %.

a) *Alimentation.*

Le chapitre 34-11 augmente de 23,5 millions de francs, soit 12,4 % de plus qu'en 1975 ; c'est la conséquence de l'ajustement du taux de prime d'alimentation en fonction des prix au 1<sup>er</sup> janvier 1975 (mesure acquise) et des prévisions de hausses économiques en 1976 sur les éléments de la prime.

b) *Fonctionnement des bases aériennes.*

L'ajustement aux besoins des crédits du chapitre 34-12 se traduit par une augmentation de 29,1 millions de francs, soit + 10,3 %.

C'est un chapitre qui, depuis 1974, regroupe notamment la masse de chauffage, éclairage, eau et force motrice, la masse d'entretien des personnels et des dépenses diverses (vie courante), la masse d'entretien courant des matériels et la masse de casernement.

c) *Dépenses centralisées de soutien.*

Sur le chapitre 34-13, l'augmentation est de 6,9 % et correspond à un ajustement des crédits aux besoins, selon une évaluation très strictement calculée.

d) *Carburants et fluides.*

Les restrictions de consommations sont maintenues en 1976 comme en 1975 ; la croissance de 5,8 % correspond simplement aux prévisions de hausses sur les tarifs.

e) *Frais d'exploitation des services.*

Le taux de progression paraît très fort (+ 27 %), mais les trois quarts de l'augmentation correspondent en fait à une mesure d'ordre :

— les dépenses des établissements relevant des directions du matériel (9 millions de francs) ou du commissariat de l'air (0,4 million de francs) seront imputées en 1976 sur ce chapitre 34-21 ;

— tandis qu'une somme équivalente sera prélevée sur les ressources du chapitre 34-31 (entretien programmé des matériels).

f) *Entretien des matériels. — Programmes.*

L'augmentation, importante en valeur absolue (37 millions de francs) mais modérée en valeur relative (+ 5,6 %), se justifie par l'accroissement du coût d'entretien des matériels et par la situation du programme de réparations.

g) *Constructions aéronautiques. — Frais de fonctionnement.*

La progression du chapitre 34-32 (+ 2 millions de francs et + 5,6 %) correspond à un ajustement, très strictement calculé, des crédits nécessaires pour financer les activités étatiques de la direction technique des constructions aéronautiques.

### 3. — SECTION FORCES TERRESTRES

Le tableau suivant reproduit l'évolution des crédits sur les chapitres utilisés par les Forces terrestres sur les quatrième, cinquième et septième parties du titre III (seule, la sixième partie : « Subventions de fonctionnement » reste inutilisée) ;

TITRE III. — SECTION FORCES TERRESTRES

Quatrième, cinquième et septième parties.

CHAPITRES	1975	1976	DIFFERENCE	
	(En millions de francs.)			(En pourcentage.)
<i>Crédits de paiement.</i>				
<i>Quatrième partie. — Matériel et fonctionnement des armes et services :</i>				
34-01. — Services centraux. — Fonctionnement .....	68,5	54,2	— 14,3	— 20,9
34-11. — Alimentation .....	626,7	714,6	+ 87,9	+ 14
34-12. — Entretien et activités des Forces terrestres .....	857,8	985,9	+ 128,1	+ 15
34-13. — Dépenses centralisées de soutien .....	407	439,3	+ 32,3	+ 7,9
34-21. — Frais d'exploitation des services .....	90,7	98,3	+ 7,6	+ 8,4
34-31. — Entretien des matériels. — Programmes .....	456,8	484,2	+ 27,4	+ 6
	2 507,5	2 776,5	+ 269	+ 10,7
<i>Cinquième partie. — Travaux d'entretien :</i>				
35-11. — Entretien des immeubles et du domaine militaire.....	275,7	281,2	+ 5,5	+ 2
<i>Septième partie. — Dépenses diverses :</i>				
37-11. — Convocation des réserves..	30,3	30,3	»	»
Totaux crédits de paiement .....	2 813,5	3 088	+ 274,5	+ 9,8
<i>Autorisations de programme.</i>				
34-31. — Entretien des matériels. — Programmes .....	633	670	+ 37	+ 5,8

a) *Services centraux. — Fonctionnement.*

On sait que, depuis 1974, le chapitre 34-01 réunit les dotations de six chapitres anciens qui finançaient les secteurs d'activités suivants (dans l'ordre des articles du nouveau chapitre) : recrutement, transmissions, traitement automatique de l'information, organismes divers de l'Armée de Terre, section géographique et documentation générale de l'Armée.

En 1976, les crédits de ce chapitre apparaissent en déflation : 14,3 millions de francs en moins, soit une réduction de 20,9 %.

Cette situation résulte :

— d'une part, de l'octroi de crédits frais pour ajustement aux besoins (+ 12, 4 millions de francs) ;

— d'autre part, d'une annulation, sur ce chapitre, des crédits correspondant aux dépenses de location de matériel informatique (— 26,7 millions de francs), dépenses qui, en 1976, seront prises en charge par le titre V, au chapitre 53-91.

b) *Alimentation.*

Sensiblement du même ordre que pour l'Armée de l'Air, l'augmentation constatée sur le chapitre 34-11 (+ 14 %) est pareillement destinée à couvrir la mise à niveau des primes d'alimentation, sans modification de fond ; signalons simplement que le caractère bissexile de l'année 1976 représente, pour l'Armée de Terre, une dépense supplémentaire de 1 792 000 F.

c) *Entretien et activités des Forces terrestres.*

Créé en 1974 pour faciliter l'application des budgets de fonctionnement, le chapitre 34-12 rassemble des crédits autrefois répartis entre onze chapitres différents.

La progression du chapitre en 1976, encore que très nette puisqu'elle atteint 15 %, est à peine supérieure à la moitié de celle de 1975 (28 %), laquelle avait été entraînée par la nécessaire revalorisation des masses d'entretien.

d) *Dépenses centralisées de soutien.*

En 1974, dix anciens chapitres ont été, ici aussi, regroupés en un seul, le chapitre 34-13, dans le cadre des budgets de fonctionnement ; en 1976, ce chapitre n'aura plus que cinq articles, au lieu de six ; ces articles financeront les dépenses de logement, de déplacements et de transports, les dépenses ressortissant aux deux services du matériel et de l'intendance, ainsi que des dépenses diverses ; l'ajustement des crédits aux besoins (34 millions de francs) a été légèrement réduit par le transfert sur le chapitre du personnel ouvrier des crédits (1,7 million de francs) antérieurement affectés à la rémunération d'ouvriers temporaires qui, en 1976, passeront sous statut.

e) *Frais d'exploitation des services.*

Le chapitre 34-21, créé lui aussi en 1974, regroupait sept chapitres en cinq articles ; un article disparaît en 1976 : les frais d'exploitation du service de l'habillement (art. 20) sont regroupés à l'article 10 avec les frais d'exploitation de l'intendance. L'ajustement aux besoins de l'ensemble du chapitre a été calculé assez strictement, puisque la progression est seulement de 8,4 %.

f) *Entretien programmé des matériels.*

Sur le chapitre 34-71, l'augmentation des autorisations de programme (+ 5,8 %) est du même ordre que celle des crédits de paiement (+ 6 %).

Cette augmentation est le résultat :

— d'un ajustement des crédits aux prévisions de hausses (+ 31,9 millions de francs) ;

— et d'un allègement des charges du chapitre (— 4,5 millions de francs) correspondant au transfert à la Section Marine du financement des dépenses d'entretien du matériel aérien utilisé pour la formation des pilotes d'hélicoptères de la Marine.

g) *Entretien des immeubles et du domaine.*

Le chapitre 35-11 avait bénéficié en 1975 d'une progression de 25,1 % ; pour 1976, le taux de croissance apparent tombe à 2 %. En fait, le chapitre :

— reçoit 14,7 millions de francs de crédits supplémentaires (soit environ 6 % de majoration) ;

— et perd un certain volume de crédits correspondant à des charges qui sont transférées soit au chapitre 34-12 (masse de casernement : — 2,2 millions de francs), soit aux Sections Air et Marine (— 7 millions de francs).

Il faut tout de même souligner qu'une progression de 6 % n'est pas de nature à renforcer les moyens d'action du Ministère sur l'état des casernements de l'Armée de Terre.

h) *Convocation des réserves.*

Le chapitre 37-11, qui regroupe deux autres chapitres depuis 1974, reste, en 1976, identique à lui-même (30,3 millions de francs comme en 1975).

4. — SECTION MARINE

Le financement des dépenses de fonctionnement et d'entretien est assuré, pour l'Armée de Mer, sur les quatrième, sixième et septième parties ; la cinquième partie n'est pas utilisée, car l'entretien immobilier est imputé aux chapitres de fonctionnement des forces et des services.

L'évolution des chapitres concernés est donnée par le tableau ci-après.

TITRE III. — SECTION MARINE. — Quatrième, sixième et septième parties.

CHAPITRES	1975	1976	DIFFERENCE	
	(En millions de francs.)			(En pourcentage.)
<i>Crédits de paiement.</i>				
<i>Quatrième partie — Matériel et fonctionnement des armes et services :</i>				
34-11. — Alimentation .....	219,9	240,8	+ 20,9	+ 9,5
34-12. — Entretien et activités des forces maritimes .....	323,9	385,3	+ 61,4	+ 19
34-13. — Dépenses centralisées de soutien .....	53,3	56,6	+ 3,3	+ 6,2
34-14. — Carburants et combustibles opérationnels .....	188,4	183,7	— 4,7	— 2,5
34-21. — Frais d'exploitation des services .....	36,8	39,2	+ 2,4	+ 6,5
34-31. — Entretien de la flotte, des munitions et des matériels divers. — Programmes...	705,8	744,7	+ 38,9	+ 5,5
34-35. — Entretien des matériels aériens. — Programmes...	165,5	182,3	+ 16,8	+ 10,1
<i>Sixième partie. — Subventions de fonctionnement :</i>	1 693,6	1 832,6	+ 139	+ 8,2
36-01. — Subventions .....	5,7	6,6	+ 0,9	+ 15,8
<i>Septième partie. — Dépenses diverses :</i>				
37-81. — Dommages consécutifs à des événements de mer.....	0,3	0,3	»	»
<b>Totaux crédits de paiement .....</b>	<b>1 699,6</b>	<b>1 839,5</b>	<b>+ 139,9</b>	<b>+ 8,2</b>
<i>Autorisations de programme.</i>				
<i>Quatrième partie. — Matériel et fonctionnement des armes et services :</i>				
34-31. — Entretien de la flotte, des munitions et des matériels divers .....	737,2	782	+ 44,8	+ 6,1
34-35. — Entretien des matériels aériens. — Programmes...	199,6	220	+ 20,4	+ 10,2
<b>Totaux autorisations de programme .....</b>	<b>936,8</b>	<b>1 002</b>	<b>+ 65,2</b>	<b>+ 7</b>

Voici l'analyse, chapitre par chapitre, des crédits correspondants.

a) *Alimentation.*

Sur le chapitre 34-11 de la Section Marine, l'augmentation est plus faible que pour les autres armées : 9,5 %. Elle correspond aux prévisions de hausses déjà constatées ou attendues sur les éléments constitutifs de la prime générale d'alimentation.

b) *Entretien et activités des forces maritimes.*

L'un des objectifs de ce chapitre, qui regroupe depuis 1974 quinze chapitres de l'ancienne nomenclature, est de financer les budgets de fonctionnement ; en très forte progression en 1975 (son taux de croissance atteignait 41,9 %), il bénéficie encore en 1976 d'une augmentation supérieure à la moyenne, puisqu'elle atteint 19 %. Mais, comme en 1975, on trouve à l'origine de cette augmentation non seulement des ajustements de crédits, mais aussi des transferts de charges :

— les ajustements pour hausse des prix sont de l'ordre de 24,6 millions de francs (soit environ 7,5 % du chapitre en 1975) ;

— un crédit supplémentaire de 20 millions de francs est octroyé au chapitre pour « entretien courant des bâtiments de la flotte » ; c'est un poste assez déshérité pour qu'il ait paru préférable d'en augmenter les ressources au détriment d'une rubrique qui n'est pourtant pas non plus très à l'aise, celle des carburants (chapitre 34-14) ;

— des transferts de charges — et, par suite, de crédits — ont été décidés entre le chapitre 34-12 et le chapitre 34-31 (entretien programmé des matériels), afin de permettre la poursuite de l'expérimentation en cours des budgets de fonctionnement : un certain volume de matériels techniques et de véhicules seront achetés, en 1976, sur le chapitre 34-31, qui reçoit ainsi 7,3 millions de francs ;

— en revanche, certaines dépenses d'entretien des navires et matériels militaires seront désormais financées par le chapitre 34-12, qui reçoit à ce titre 17,1 millions de francs du chapitre 34-31 ;

— un certain nombre d'ouvriers temporaires payés jusqu'ici sur le chapitre 34-12 seront placés, en 1976, sous le statut d'ouvriers réglementés et rémunérés sur chapitres de personnel (— 1,2 million de francs).

c) *Dépenses centralisées de soutien.*

Comme en 1975, la progression est modérée (+ 6,2 %) sur ce chapitre 34-13 qui regroupe, depuis 1974, les trois anciens chapitres qui finançaient les frais de déplacement, les approvisionnements de la flotte, les dépenses de recrutement, d'écoles et d'instruction ; pour 1976, l'origine essentielle de l'augmentation réside dans les hausses de prix attendues dans le secteur des frais de déplacement.

d) *Carburants et combustibles opérationnels.*

Le chapitre 34-14 avait bénéficié en 1975 d'une hausse exceptionnelle de 105,2 % destinée à faire face non seulement à la hausse de prix des produits pétroliers, mais encore à une certaine reconstitution des stocks dans lesquels il avait fallu puiser en 1974. C'est ce qui a paru rendre possibles les décisions qui ont été prises pour 1976 : on sait que ce chapitre cède 20 millions de francs au chapitre 34-12 pour l'entretien courant des bâtiments de la flotte ; au titre des ajustements de prix, il reçoit 14 millions de francs ; enfin, il prend en charge, avec, il est vrai, les crédits correspondants (1,2 million de francs) les dépenses de carburants concernant la formation des pilotes d'hélicoptères, assurée en fait par l'Armée de Terre.

Au total, le chapitre 34-14 se retrouvera en 1976 avec une dotation de 183,7 millions de francs, au lieu de 188,4 millions de francs en 1975, soit une diminution de 4,7 millions de francs (—2,5 %).

e) *Frais d'exploitation des services.*

Après la mise à niveau réalisée en 1975, le chapitre 34-21, qui regroupe sur quatre articles des frais d'exploitation antérieurement répartis sur une dizaine de chapitres, ne connaît en 1976 qu'une croissance modeste (2,4 millions de francs, soit 6,5 % en plus). Il bénéficie d'un ajustement de ses crédits en fonction de hausses, à vrai dire strictement calculées (+ 2,7 millions de francs, soit 7,3 %) et transfère à des chapitres de personnel la rémunération d'ouvriers temporaires qui passeront sous le statut de réglementés en 1976 (il cède, à ce titre, 331 000 F).

f) *Entretien de la flotte, des munitions  
et des matériels divers. — Programmes.*

La croissance relativement modeste du chapitre 34-31 (+ 38,9 millions de francs, soit 5,5 %) est le résultat d'une triple opération :

— dans le cadre des budgets de fonctionnement, le chapitre 34-31 transfère au chapitre 34-12 (entretien et activités des forces maritimes) certaines dépenses d'entretien des navires et des matériels militaires (17,1 millions de francs en moins) ; mais, en contrepartie, il assumera l'achat de certains matériels techniques et de véhicules (7,3 millions de francs en plus) ;

— une augmentation des crédits de paiement est accordée à ce chapitre pour tenir compte du rythme prévisible d'exécution et de règlement des travaux (49,2 millions de francs en plus).

Les autorisations de programme augmentent de 44,8 millions de francs, ce qui représente une croissance de 6,1 % qui se justifie largement par l'accroissement du coût d'entretien des matériels et par l'évolution du programme de réparations des bâtiments de la flotte.

g) *Entretien programmé du matériel aérien.*

Sur le chapitre 34-35, les crédits de paiement et les autorisations de programme avanceront sensiblement au même pas en 1976 : + 10,1 % pour les premiers et + 10,2 % pour les secondes.

A l'origine de l'augmentation, on trouve, pour l'essentiel, les opérations suivantes :

— le transfert de la Section Forces terrestres à la Section Marine du financement de la formation des pilotes d'hélicoptères entraîne l'ouverture d'un crédit supplémentaire, en programme et en paiement, de 4,5 millions de francs ;

— les hausses de prix attendues et le rythme d'exécution des travaux conduisent à allouer au chapitre 11,6 millions de francs de crédits supplémentaires.

h) *Subventions.*

Le chapitre 36-01 a pour objet de financer la participation de l'Etat aux dépenses de fonctionnement du bataillon des marins-pompier de Marseille, d'une part, et du musée de la Marine, d'autre part.

La première participation n'est pas modifiée ; en revanche, la décision de mettre à la charge du musée de la Marine les musées navals de province conduit à inscrire ici les crédits concernant l'entretien et le fonctionnement de ces musées (707 000 F), crédits qui figuraient auparavant dans divers chapitres de personnels et de fonctionnement.

i) *Dommages consécutifs à des événements de mer.*  
*Réquisitions.*

Le chapitre 37-81 reste doté, comme en 1974 et 1975, de 300 000 F.

5. — SECTION GENDARMERIE\*

Depuis les simplifications de nomenclature intervenues en 1974, les dépenses de fonctionnement et d'entretien de la Gendarmerie sont imputées sur trois chapitres seulement de la quatrième partie ; les cinquième, sixième et septième parties n'ont pas de crédits.

L'évolution des dotations est la suivante :

TITRE III. — SECTION GENDARMERIE. — Quatrième partie.

CHAPITRES	1975	1976	DIFFERENCE	
	(En millions de francs.)		(En pourcentage.)	
<i>Crédits de paiement.</i>				
34-11. — Alimentation .....	19,7	24,8	+ 5,1	+ 25,9
34-12. — Fonctionnement des corps.	508,2	612,7	+ 104,5	+ 20,6
34-13. — Dépenses centralisées de soutien .....	64,7	36,8	— 27,9	— 43,1
Totaux .....	592,6	674,3	+ 81,7	+ 13,8

a) *Alimentation.*

Le taux de progression important constaté sur le chapitre 34-11 (25,9 % au lieu d'un taux de 9,5 % à 14 % pour les trois armées) s'explique par les augmentations d'effectifs consécutives aux créations d'emplois intervenues en 1975 et prévues pour 1976 ; cet élément représente plus de la moitié des crédits supplémentaires

(2,9 millions de francs sur 5,1) ; la prise en compte des hausses de prix sur les éléments des primes d'alimentation se traduit par un crédit frais de 2,4 millions de francs.

b) *Fonctionnement des corps.*

Le chapitre 34-12 était déjà, et de beaucoup, le plus important de la quatrième partie de la Gendarmerie ; il accroît encore sa prédominance en bénéficiant d'une augmentation de 104,5 millions de francs, ce qui représente une progression de 20,6 % due essentiellement à une modification des charges du chapitre.

Il avait déjà regroupé, en 1974, des crédits antérieurement répartis sur dix chapitres (entretien des matériels, entretien des immeubles, une partie des frais de déplacement, etc.). Pour 1976, on lui transfère le financement des changements de résidence et des déplacements centralisés, à l'exclusion de ceux relatifs aux activités de la Gendarmerie mobile qui restent au chapitre 34-13 ; ce financement est évalué à 31,7 millions de francs qu'il reçoit du chapitre 34-13.

Les autres motifs d'augmentation tiennent au renforcement des effectifs, au relèvement de la prime d'entretien d'habillement et de l'indemnité de tournée des gendarmes, enfin à des ajustements divers pour hausses de prix.

c) *Dépenses centralisées de soutien.*

Le chapitre 34-13 supporte le contrecoup du transfert de charges signalé ci-dessus au profit du chapitre 34-12, et perd, de ce fait, 31,7 millions de francs ; il reçoit, en revanche, des crédits frais pour tenir compte du renforcement des effectifs et des ajustements de prix inéluctables, et se retrouve finalement à 36,8 millions de francs au lieu de 64,7, soit une réduction de 27,9 millions de francs en valeur absolue, ce qui représente une chute de 43,1 %.

## CONCLUSION

*En conclusion*, l'élaboration du titre III du budget de la Défense a été dominée par la mise en œuvre des mesures destinées à améliorer durablement la condition des militaires.

Dans une enveloppe budgétaire limitée, ces mesures — dont la priorité est indiscutable — auront pour conséquence, en 1976 plus encore qu'en 1975, de peser sur l'entretien des matériels, le fonctionnement des services et l'entraînement des unités de combat.

Le Ministre de la Défense est bien conscient des difficultés que peut entraîner cet état de fait, et il a mis à l'étude diverses solutions qui devraient permettre, à l'avenir, d'améliorer la situation.

\*  
\* \*

Sous le bénéfice des considérations exposées dans le présent rapport, votre commission vous propose d'adopter le projet de budget de la Défense (titre III) pour l'année 1976.

## DISPOSITIONS SPECIALES

### *Article 29.*

#### **Mesures nouvelles. — Dépenses ordinaires des services militaires.**

**Texte.** — I. — Il est ouvert au Ministre de la Défense, pour 1976, au titre des mesures nouvelles sur les dépenses ordinaires des services militaires, des autorisations de programme s'élevant à la somme de 2 550 000 000 F et applicables au titre III « Moyens des armes et services ».

II. — Il est ouvert au Ministre de la Défense, pour 1976, au titre des mesures nouvelles sur les dépenses ordinaires des services militaires, des crédits s'élevant à la somme de 2 365 070 351 F et applicables au titre III « Moyens des armes et services ».

*Commentaire.* — Cet article récapitule les crédits afférents aux mesures nouvelles pour les dépenses ordinaires des services militaires.

# ANNEXES



## ANNEXE N° 1

### EVOLUTION DES EFFECTIFS MILITAIRES DE 1975 A 1976

**TABLEAU A. — Effectifs rémunérés sur crédits budgétaires.**

	1975	1976	DIFFERENCE
<b>Section commune :</b>			
<b>Services communs :</b>			
Administration centrale .....	58	64	+ 6
Corps de contrôle.....	144	144	»
Justice militaire .....	197	193	— 4
Service de santé.....	6 473	6 505	+ 32
Délégation ministérielle pour l'armement .....	1 971	1 971	»
<b>Totaux Section commune..</b>	<b>8 843</b>	<b>8 877</b>	<b>+ 34</b>
Section Air .....	102 078	101 606	— 472
Section Forces terrestres.....	331 522	331 495	— 27
Section Marine .....	68 315	68 273	— 42
Section Gendarmerie .....	73 647	75 152	+ 1 505
<b>Totaux généraux .....</b>	<b>584 405</b>	<b>585 403</b>	<b>+ 998</b>

**TABLEAU B. — Effectifs rémunérés sur comptes de commerce et sur budget annexe.**

	1975	1976	DIFFERENCE
<b>Délégation ministérielle pour l'armement :</b>			
Direction technique des armements terrestres .....	614	613	— 1
Direction technique des constructions aéronautiques .....	33	33	»
Direction technique des constructions navales .....	1 164	1 163	— 1
<b>Totaux .....</b>	<b>1 811</b>	<b>1 809</b>	<b>— 2</b>
Budget annexe des essences.....	402	406	+ 4
<b>Totaux généraux .....</b>	<b>2 213</b>	<b>2 215</b>	<b>+ 2</b>

## ANNEXE N° 2

### REPARTITION DES EFFECTIFS MILITAIRES DE 1976 PAR GRADE ET PAR ORIGINE STATUTAIRE

	SECTION commune.	AIR	TERRE	MARINE	GENDAR- MERIE	TOTAL	DIFFE- RENCE par rapport à 1975.
<b>Officiers et assimilés :</b>							
Active .....	4 501	7 357	20 000	4 324	2 153	38 335	+ 10
Contingent .....	10	10	30	26	»	76	— 70
<b>Total .....</b>	<b>4 511</b>	<b>7 367</b>	<b>20 030</b>	<b>4 350</b>	<b>2 153</b>	<b>38 411</b>	<b>— 60</b>
<b>Sous-officiers :</b>							
Active .....	1 153	41 560	55 355	25 784	68 554	192 406	+ 660
Sous contrat P. D. L. (1).....	920	190	506	75	»	1 691	+ 187
Contingent .....	»	2 454	9 244	814	147	12 659	+ 12
<b>Total .....</b>	<b>2 073</b>	<b>44 204</b>	<b>65 105</b>	<b>26 673</b>	<b>68 701</b>	<b>206 756</b>	<b>+ 859</b>
<b>Hommes du rang :</b>							
Active .....	21	5 453	23 701	15 175	»	44 350	— 672
Sous contrat P. D. L. (1).....	6	4 725	10 087	5 956	»	20 774	— 117
Contingent .....	»	36 268	206 578	15 553	4 253	262 652	+ 338
<b>Total .....</b>	<b>27</b>	<b>46 446</b>	<b>240 366</b>	<b>36 684</b>	<b>4 253</b>	<b>327 776</b>	<b>— 451</b>
<b>Personnels féminins :</b>							
Active .....	2 046	3 559	5 919	521	15	12 060	+ 650
Volontaires féminines .....	220	30	75	45	30	400	»
<b>Total .....</b>	<b>2 266</b>	<b>3 589</b>	<b>5 994</b>	<b>566</b>	<b>45</b>	<b>12 460</b>	<b>+ 650</b>
<b>Total général :</b>							
Active .....	7 721	57 929	104 975	45 804	70 722	287 151	+ 648
Sous contrat P. D. L. (1).....	926	4 915	10 593	6 031	»	22 465	+ 70
Contingent .....	230	38 762	215 927	16 438	4 430	275 787	+ 280
<b>Total .....</b>	<b>8 877</b>	<b>101 606</b>	<b>331 495</b>	<b>68 273</b>	<b>75 152</b>	<b>585 403</b>	<b>+ 998</b>
<b>Différence par rapport à 1975...</b>	<b>+ 34</b>	<b>— 472</b>	<b>— 27</b>	<b>— 42</b>	<b>+ 1 505</b>	<b>+ 998</b>	

(1) P. D. L. : pendant la durée légale.

## ANNEXE N° 3

### EFFECTIFS MILITAIRES

**Comparaison des effectifs moyens budgétaires et des effectifs moyens réalisés  
au cours du premier semestre 1975.**

CATEGORIE DE PERSONNEL	SECTION commune.	TERRE	AIR	MER	GENDAR- MERIE	TOTAL
<i>Officiers :</i>						
<i>Active :</i>						
Budgétaires .....	6 066	20 010	7 367	4 327	2 205	39 975
Réalisés .....	5 676	19 946	7 390	4 230	2 228	39 470
Différence .....	— 390	— 64	+ 23	— 97	+ 23	— 505
<i>Contingent :</i>						
Budgétaires .....	35	100	10	26	»	171
Réalisés .....	»	39	8	18	»	65
Différence .....	— 35	— 61	— 2	— 8	»	— 106
<i>Sous-officiers :</i>						
<i>Active :</i>						
Budgétaires .....	2 098	55 931	42 420	25 338	67 599	193 386
Réalisés .....	1 961	55 533	39 827	25 206	67 179	189 706
Différence .....	— 137	— 398	— 2 593	— 132	— 420	— 3 680
<i>Contingent :</i>						
Budgétaires .....	»	9 244	2 454	814	135	12 647
Réalisés .....	»	9 574	3 170	870	116	13 730
Différence .....	»	+ 330	+ 716	+ 56	— 19	+ 1 083
<i>Hommes du rang :</i>						
<i>Active :</i>						
Budgétaires .....	27	33 905	10 250	21 731	»	65 913
Réalisés .....	27	28 933	6 455	20 107	»	55 522
Différence .....	»	— 4 972	— 3 795	— 1 624	»	— 10 391

CATEGORIE DE PERSONNEL	SECTION commune.	TERRE	AIR	MER	GENDAR- MERIE	TOTAL
<b>Contingent :</b>						
Budgétaires .....	»	206 578	36 268	15 603	3 865	262 314
Réalisés .....	»	214 186	41 765	20 326	3 565	279 842
Différence .....	»	+ 7 608	+ 5 497	+ 4 723	— 300	+ 17 528
<b>Officiers féminins :</b>						
<b>Active :</b>						
Budgétaires .....	152	197	152	18	»	519
Réalisés .....	97	184	128	20	»	429
Différence .....	— 55	— 13	— 24	+ 2	»	— 90
<b>Sous-officiers féminins :</b>						
<b>Sous contrat :</b>						
Budgétaires .....	1 859	5 482	3 107	428	15	10 891
Réalisés .....	1 863	5 491	2 969	393	13	10 729
Différence .....	+ 4	+ 9	— 138	— 35	— 2	— 162
<b>Volontaires féminines :</b>						
<b>Contingent :</b>						
Budgétaires .....	220	75	50	30	25	400
Réalisés .....	141	27	4	6	23	201
Différence .....	— 79	— 48	— 46	— 24	— 2	— 199
<b>Total :</b>						
Budgétaires .....	10 457	331 522	102 078	68 315	73 844	586 216
Réalisés .....	9 765	333 913	101 716	71 176	73 124	589 694
Différence .....	— 692	+ 2 391	— 362	+ 2 861	— 720	+ 3 478

## ANNEXE N° 4

### COMPARAISON DES EFFECTIFS CIVILS REMUNERES SUR CREDITS BUDGETAIRES EN 1975 ET EN 1976 PAR SERVICES ET PAR GRANDES CATEGORIES STATUTAIRES

	FONCTIONNAIRES titulaires.	CONTRACTUELS et auxiliaires.	OUVRIERS	PERSONNELS étrangers (F. F. A.).	TOTAL 1976	TOTAL 1975	DIFFERENCE par rapport à 1975.
<b>Personnels civils extérieurs :</b>							
Air .....	1 505	412	3 276	45	5 238	4 907	+ 331
Terre .....	14 951	2 399	19 543	5 057	41 950	41 903	+ 47
Marine .....	842	37	5 798	»	6 677	6 643	+ 34
Services communs .....	2 786	421	4 775	477	8 459	8 439	+ 20
<b>Totaux P. C. E. ....</b>	<b>20 084</b>	<b>3 269</b>	<b>33 392</b>	<b>5 579</b>	<b>62 324</b>	<b>61 892</b>	<b>+ 432</b>
Administration centrale.....	2 353	54	537	»	2 944	2 948	— 4
Corps de contrôle.....	»	7	»	»	7	8	— 1
Justice militaire .....	44	»	»	»	44	40	+ 4
Service de documentation exté- rieure et de contre-espionnage.	1 666	107	6	»	1 779	1 808	— 29
Postes permanents à l'étranger...	16	136	13	»	165	167	— 2
Service de santé.....	»	121	»	»	121	121	»
Délégation ministérielle pour l'ar- mement (crédits budgétaires)..	2 940	2 934	6 437	»	12 311	12 314	— 3
<b>Totaux 1976 .....</b>	<b>27 103</b>	<b>6 628</b>	<b>40 385</b>	<b>5 579</b>	<b>79 695</b>	<b>79 298</b>	<b>+ 397</b>
<b>Différence par rapport à 1975....</b>	<b>+ 166</b>	<b>— 6</b>	<b>+ 237</b>	<b>»</b>	<b>+ 397</b>		

## ANNEXE N° 5

### EFFECTIFS CIVILS REMUNERES SUR COMPTES DE COMMERCE ET BUDGET ANNEXE EN 1975 ET 1976

	FONCTION- NAIRES titulaires.	CONTRAC- TUELS	OUVRIERS	TOTAL 1976.	TOTAL 1975.	DIFFE- RENCE par rapport à 1975.
Délégation ministérielle pour l'ar- mement :						
Direction technique des arme- ments terrestres.....	4 520	1 644	15 648	21 812	21 905	— 93
Direction technique des constructions navales.....	1 830	505	24 616	26 951	26 217	+ 734
Direction technique des constructions aéronautiques.	376	297	2 191	2 864	2 864	»
Totaux .....	6 726	2 446	42 455	51 627	50 986	+ 641
Budget annexe des essences.....	421	60	1 280	1 761	1 760	+ 1
Totaux .....	7 147	2 506	43 735	53 388	52 746	+ 642
Différences par rapport à 1975..	+ 122	+ 121	+ 399	+ 642		

## ANNEXE N° 6

### TITRE III

Section commune. — Quatrième, cinquième, sixième et septième parties.

CHAPITRES	1975	1976	DIFFÉRENCE	
	(En millions de francs.)		(En pourcentage.)	
<i>Crédits de paiement.</i>				
<i>Quatrième partie. — Matériel et fonctionnement des armes et services :</i>				
34-02. — Administration centrale. — Matériel .....	26,2	30,5	+ 4,3	+ 16,4
34-31. — D. M. A. — Frais de déplacement .....	8,8	10	+ 1,2	+ 13,6
34-32. — D. M. A. — Fonctionnement.	128,2	135,6	+ 7,4	+ 5,8
34-52. — Justice militaire. — Entretien et fonctionnement..	0,7	0,9	+ 0,2	+ 28,6
34-61. — Service de santé. — Frais de déplacement.....	6,7	7	+ 0,3	+ 4,5
34-52. — Service de santé. — Entretien et fonctionnement..	123,7	132	+ 8,3	+ 6,7
34-72. — S. D. E. C. E. — Entretien et fonctionnement.....	14,4	18,1	+ 3,7	+ 25,7
34-81. — Missions à l'étranger. — Frais de déplacement...	12,6	15,8	+ 3,2	+ 25,4
34-82. — Postes permanents à l'étranger. — Matériel et fonctionnement .....	11,8	14,4	+ 2,6	+ 22
34-91. — Services communs. — Frais de déplacement.....	14,1	15,4	+ 1,3	+ 9,2
34-92. — Sécurité militaire. — Entretien et fonctionnement..	3,7	5,1	+ 1,4	+ 37,8
34-93. — S. I. R. P. A. — Entretien et fonctionnement .....	7,7	11,2	+ 3,5	+ 45,4
34-94. — Service de l'action sociale. — Entretien et fonctionnement .....	9,5	10,4	+ 0,9	+ 9,5
34-95. — Organismes interarmées. — Entretien et fonctionnement .....	13,4	15,1	+ 1,7	+ 12,7
34-96. — D. I. R. C. E. N. — Entretien et fonctionnement.....	205,9	220,3	+ 14,4	+ 7
	<b>587,4</b>	<b>641,8</b>	<b>+ 54,4</b>	<b>+ 9,3</b>

CHAPITRES	1975	1976	DIFFERENCE	
	(En millions de francs.)			(En pourcentage.)
<i>Cinquième partie. — Travaux d'entretien :</i>				
35-01. — Administration centrale. — Entretien des immeubles.	6,7	7,2	+ 0,5	+ 7,5
35-91. — Entretien des logements domaniaux .....	19,9	29,3	+ 9,4	+ 47,2
	<b>26,6</b>	<b>36,5</b>	<b>+ 9,9</b>	<b>+ 35,9</b>
<i>Sixième partie. — Subventions de fonctionnement :</i>				
36-31. — D. M. A. — Subventions à l'O. N. E. R. A. et à l'école polytechnique .....	137,5	154,6	+ 17,1	+ 12,4
36-91. — Participation aux dépenses de fonctionnement des organismes internationaux .....	53,7	72,5	+ 18,8	+ 35
36-92. — Participation aux frais de fonctionnement du groupe consultatif d'assistance militaire en France, ....	1	1	»	
	<b>192,2</b>	<b>228,1</b>	<b>+ 35,9</b>	<b>+ 18,7</b>
<i>Septième partie. — Dépenses diverses :</i>				
37-31. — Frais accessoires aux achats de matériels à l'étranger.	0,9	0,9	»	
37-91. — Frais de contentieux. — Accidents du travail....	81,8	88,3	+ 6,5	+ 7,9
37-94. — Indemnité compensatrice des réductions de tarifs à la S. N. C. F. ....	410	444,2	+ 34,2	+ 8,3
37-95. — Subventions diverses.....	4,7	5	+ 0,3	+ 6,4
	<b>497,4</b>	<b>538,4</b>	<b>+ 41</b>	<b>+ 8,2</b>
<b>Totaux quatrième, cinquième, sixième et septième parties .....</b>	<b>1 303,6</b>	<b>1 444,8</b>	<b>+ 141,2</b>	<b>+ 10,8</b>